

**SCHEMA DE PRINCIPE**

**I. Devanture** XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup>  
caractérisée par un ouvrage menuisé en applique sur baie parfois cintrée. Le soubassement en pierre de part et d'autre était caractéristique des anciennes échoppes. Le système d'occultation par rideau de fer est intégré.

**II. Vitrine** en tableau ou feuillure ; elle se distingue de la devanture par son inscription dans la baie généralement rectangulaire.

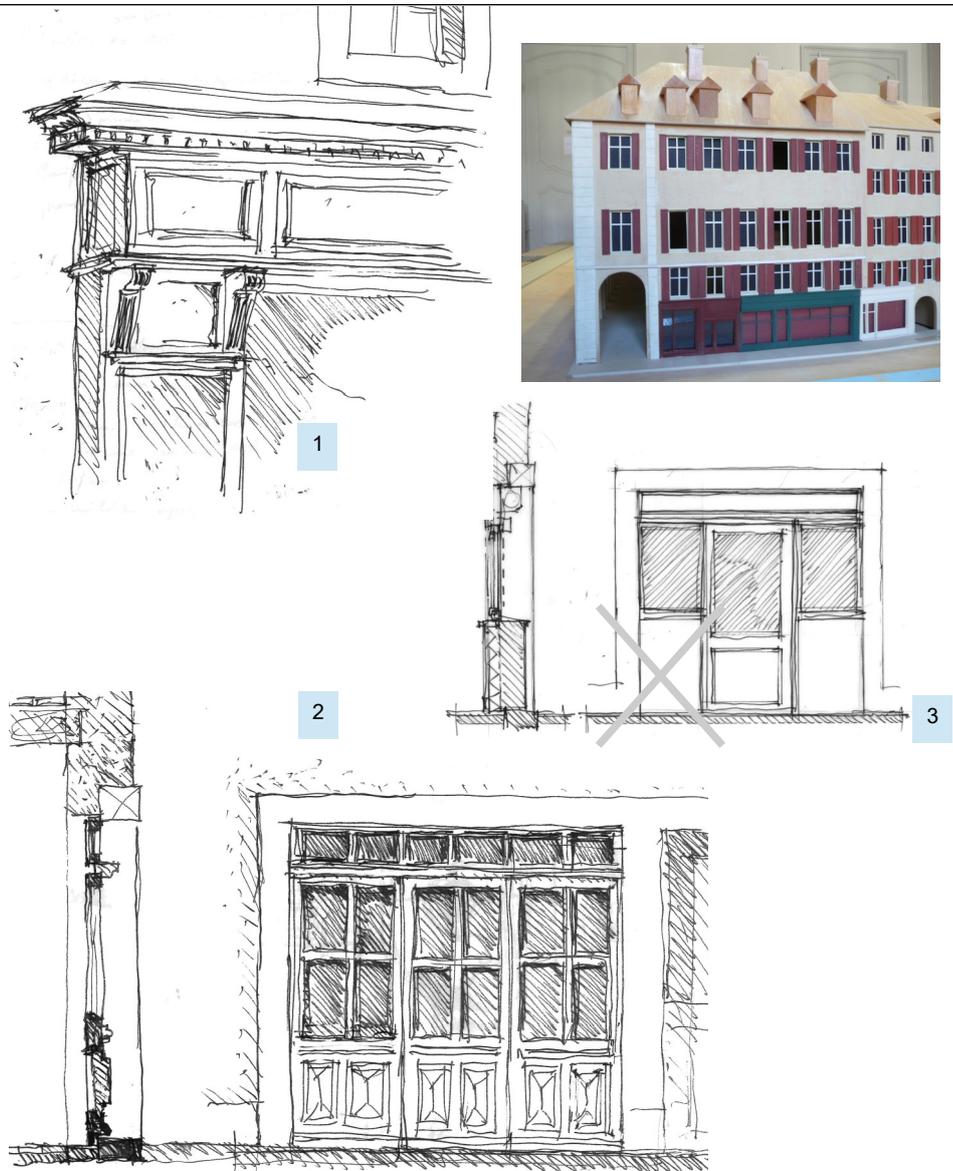
1. Restauration des devantures en applique (ancienne) de valeur patrimoniale avec respect des matériaux et de la composition

2. Vitrine en feuillure ; restitution à l'identique des jambages en pierre.

3. Transformation d'une vitrine pour usage résidentiel avec matériaux contemporains et allège maçonnée sans rapport à l'origine.

4. Enseigne peinte ou composée de lettres découpées, limitée à l'emprise de la baie ; lettres boîtiers admises sur support discret ; pas de caisson

Enseigne drapeau de style, à privilégier ; uniquement au rez



Devanture bois à conserver impérativement

Suppression impérative des caissons et rideaux externes lors d'une intervention

Climatiseur à encastrer derrière une grille, imposte ou allège